

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE LA REGION NAZAIRIENNE
ET DE L'ESTUAIRE**

Séance du Conseil Communautaire du 04 février 2025

PROJET DE DELIBERATION N° 17

COMMISSION FINANCES

FINANCES - BUDGET ANNEXE TRANSITION ENERGETIQUE - ADOPTION DU BUDGET 2025

Marie-Anne HALGAND, Vice-présidente,

Expose,

Le budget annexe Transition énergétique a été créé en 2017 afin de retracer les opérations relatives à la production d'énergies renouvelables. Ces activités constituent un service public industriel et commercial et à ce titre doivent faire l'objet d'un suivi en budget annexe assujetti à la TVA.

Il s'équilibre en dépenses et recettes de la façon suivante :

- Section de fonctionnement : 395 993 €
- Section d'investissement : 5 401 858,29 €

I- Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 326 K€ et concernent principalement le réseau de chaleur de Donges.

Les recettes réelles sont estimées à 354K€. Ce sont majoritairement celles des abonnés du réseau de chaleur (308 K€).

II- Investissement

Les crédits de paiement d'investissements sont prévus à hauteur de 5,4 M€ et concernent la clôture de l'opération de construction du réseau de chaleur urbain à Donges, ainsi que l'installation de panneaux photovoltaïques sur toitures (Campbon, site de remisage STRAN, maison de l'habitat...).

Pour mémoire, le PIC4 prévoit un volume d'investissement de 9M€ sur la période 2022-2028.

AP	Libellé AP	MONTANT TOTAL PIC 4	CP 2025
54	PRODUCTION ENERGIES RENOUVELABLES	8 991 512	5 359 858
		8 991 512	5 359 858

Ces dépenses sont financées par un emprunt d'équilibre ou avance du budget principal à hauteur de 5,1M€.

En conséquence, je vous demande, mes chers Collègues, de bien vouloir :

- approuver le budget primitif 2025 du budget annexe « transition énergétique » tel qu'il est présenté, par chapitre et autorisations de programme, dans les termes et montants du document budgétaire joint ;
 - approuver le montant des autorisations de programme dans les termes et montants décrits en annexe.
-